Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212203186-20251205-2025060005-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2025

Le jeudi 4 décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, Maire

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Date de la convocation :
27 novembre 2025

Présents : Jean-Yves VILLALON, Eugène DENIS, David COURTOIS, Emmanuelle RAULT, Laurent FREMON, Samuel ESNAULT, Claire BRUGALAY, Catherine AYOUL, Aurélie FOURNIER, David BOULAY.

Absents excusés : Annie RAULT.
Procuration :
Secrétaire de séance : Eugène DENIS

2025 – 06 - 005 – Questions diverses

Rapporteur : Le Maire

Le Maire présente le devis de la société Anemone Certenais concernant la reprise de la concession Plan n° 25 pour un montant de 1 957.50 € HT soit 2 349.00 € TTC.
En effet, lors d'une reprise de concession, celle-ci doit être dépourvue de tout monument et de tout corps, c'est pourquoi, afin d'inhumer la personne, les pompes funèbres sont intervenues pour effectuer les travaux à la charge de la commune.

ENTREPRISES	Objet	MONTANT HT	MONTANT TTC
Pompes Funèbres Anemone Certenais	Creusement d'une fosse, exhumation, dépose d'un monument	1 957.50 €	2 349.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis des Pompes Funèbres Certenais de Corseul concernant la dépose d'un monument et l'exhumation de corps pour un montant de 1 957.50 € HT soit 2 349.00 € TTC.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 5 décembre 2025

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

Le secrétaire, Eugène DENIS

« 4, rue des Terre Neuvas » 22980 SAINT-MICHEL de PLELAN – Tél. / Fax : 02 96 27 04 06
Saint-michel.de.plelan@wanadoo.fr